Envoyé en préfecture le 28/06/2022 Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le

ID: 007-210703195-20220627-DELIB672022-DE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

## DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

## COMMUNE DE LE TEIL

SESSION 27/06/2022

## **EXTRAIT**

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet:

Exercice:

Dénomination de deux

voies communales

29

Présents: 23 Absents: 6

Pour: 28

Pour : Abstention :

Contre:

L'An Deux Mille Vingt Deux, le vingt-sept juin dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur

la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents: MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Diatta, Faure-Pinault,

Gaillard, Galiana, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Laville, Lorenzo, Mazellier, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Vallon.

Excusé(e)s: M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Garreaud (Pourvoir à Mme

Bayle), M. Gleyze (pouvoir à Mme Lorenzo), M. Mazeyrat (pouvoir à

M. Michel), Mme Valla (pouvoir à Mme Faure-Pinault).

Absents: M. Chezeau.

<u>Secrétaire</u>: Mme Bayle

Dans un souci d'amélioration de la distribution du courrier, des livraisons, de l'intervention des services de secours, et en prévision du déploiement de la fibre optique, il convient de procéder à la nomination de deux voies communale.

Considérant l'obligation pour chaque habitation de posséder un nom et un numéro de rue, il convient de nommer deux voies existantes sans nom ;

Considérant que les élus proposent les noms suivants :

- Allée Cécile Aubry
- Impasse Françoise Sagan

Le Conseil Municipal, Après Avoir Délibéré,

**DÉCIDE** de dénommer deux voies existantes « Allée Cécile Aubry » et « Impasse Françoise Sagan », dont les caractéristiques sont mentionnées dans le tableau ci-dessous, ainsi que les plans annexés :

Nom de la voie	Origine	Extrémité
Allée Cécile Aubry	Chemin des Helviens	Parcelle CB 163
Impasse Françoise Sagan	Boulevard Jean Jaurès	Parcelle BE 505

**DONNE** pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en qualité de Maire, ou Madame Noëlle MAZELLIER, en qualité de Conseillère municipale déléguée à l'évènementiel et à la vie des quartiers, pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme Le Maire Olivier PEVERELLI

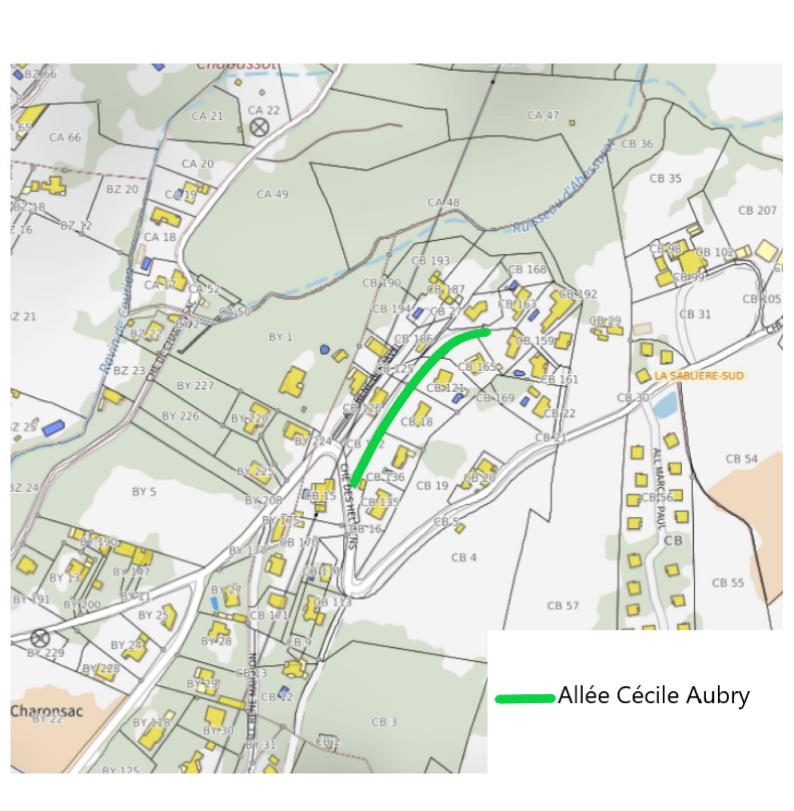


Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le

ID: 007-210703195-20220627-DELIB672022-DE



Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le

ID: 007-210703195-20220627-DELIB672022-DE

